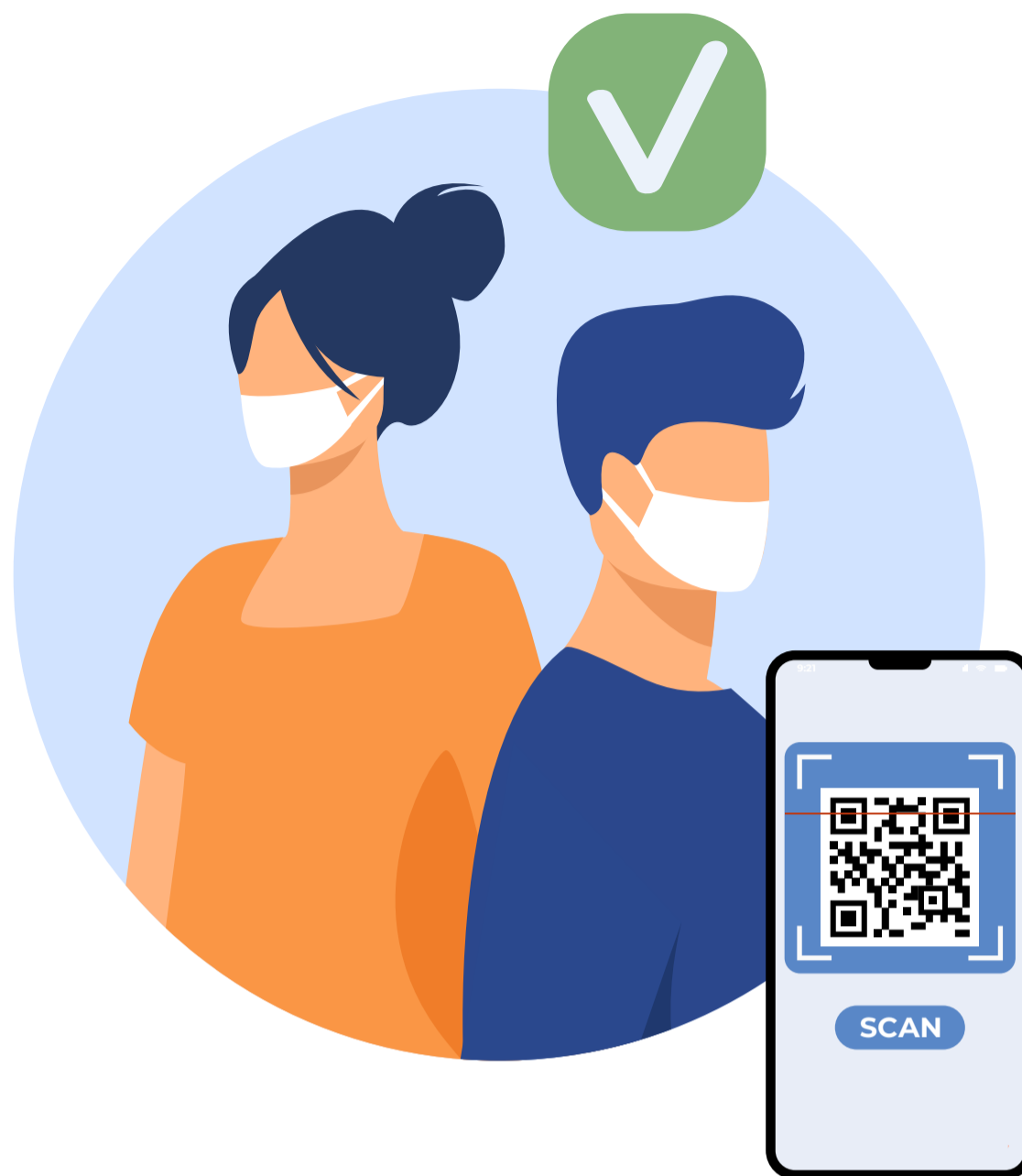


Accès et contrôle Pass'sanitaire



Pour lutter contre le Covid et en application du décret 2021-699, l'accès au Théâtre de verdure est soumis à un contrôle de votre **pass' sanitaire**.

Pas d'inquiétude ! il vous suffit de présenter un **justificatif d'identité** ainsi que, au choix :

- ✓ Le QR-Code de votre test PCR ou antigénique de moins de 48h, fourni par l'assurance maladie
- ✓ Le QR-Code de votre schéma vaccinal, fourni par l'assurance maladie
- ✓ Le QR-Code de votre certificat de rétablissement (+ de 11 jours, - de 6 mois), fourni par l'assurance maladie

Seuls les documents munis d'un QR-Code sont acceptés

Vos données personnelles ne sont ni saisies, ni copiées, ni divulguées, ni stockées, ni diffusées, ni utilisées à d'autres fins que ce contrôle et ne font l'objet d'aucun enregistrement.

Le port du masque reste obligatoire

Bienvenue au Théâtre de verdure !



VILLE DE NICE